

LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°27-130419 : Réhabilitation du Centre Académique de Lecture et d'écriture (CALE) / Validation du financement prévisionnel (État-DETR 2019 et Conseil Départemental au titre du PST)

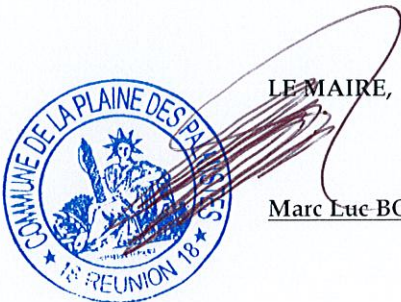
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 AVRIL 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla



LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE AVRIL

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le **TREIZE AVRIL** à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Ghislaine DORO conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale.

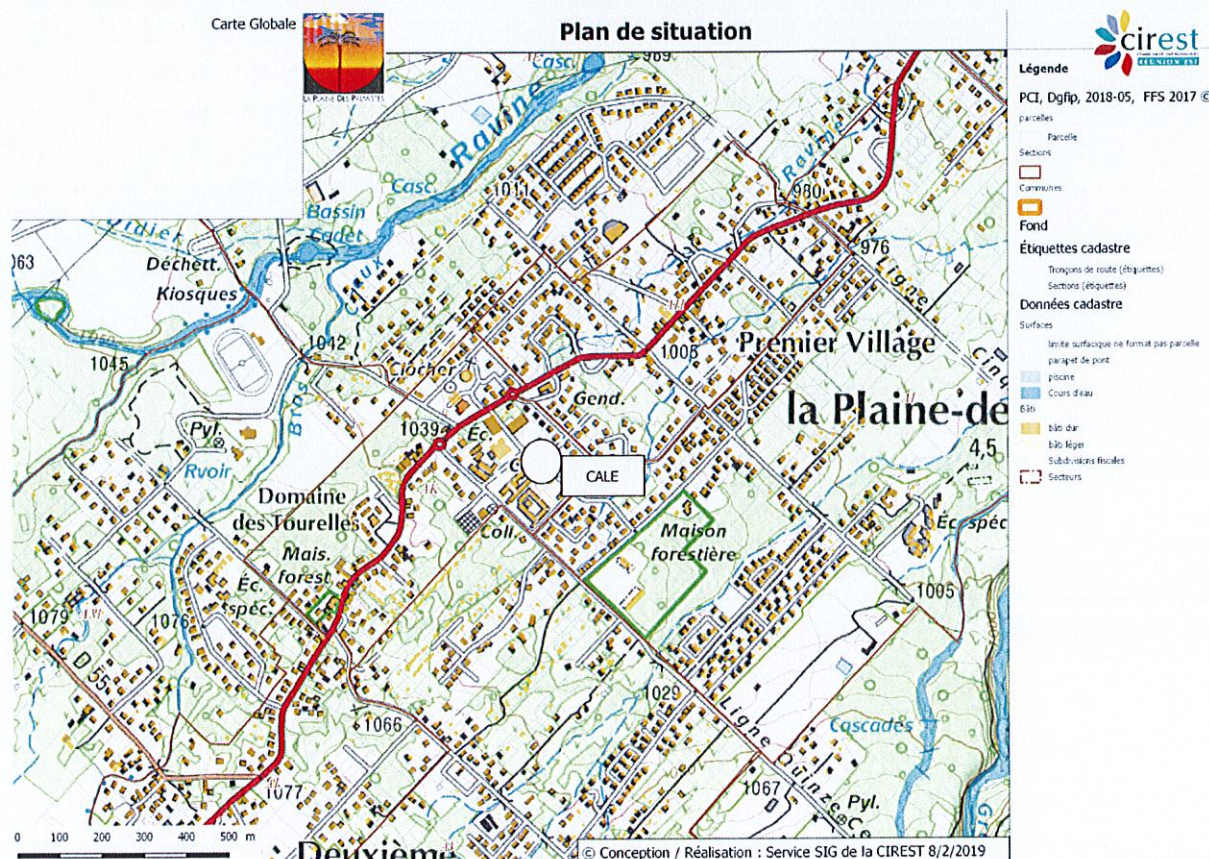
PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM27-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° 27-130419 :

Réhabilitation du Centre Académique de Lecture et d'Écriture (CALE) / Validation du financement prévisionnel
(Etat-DETR 2019 et Conseil Départemental au titre du PST)

La Plaine-des-Palmistes abrite le dernier Centre Académique de Lecture-Écriture de La Réunion (créé en 2002). Cette structure de type scolaire accueille pendant une semaine une classe entière (enseignant et élèves) pour un séjour en externat ou en internat. Le CALE est un dispositif de prévention contre l'illettrisme qui fonctionne selon le principe des classes transplantées.



Le bâtiment abritant cette structure est très vétuste et sa réhabilitation est devenue urgente. Le projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment existant : réfection complète de la toiture et des ouvrants, isolation thermique du bâtiment, réfection des garde corps, ravalement des façades...

Le programme de travaux qui prend en compte le diagnostic relatif à la rénovation thermique réalisée sur l'ensemble du bâti communal par la SPL Energies Réunion, aura pour conséquence d'avoir un bâtiment mieux isolé et donc plus confortable pour les usagers de la communauté éducative.

Le montant total de l'opération est de 156 433,23 € HT, dont 140 233,23 € de travaux.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM27-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Financier	Taux	Montant HT
Etat-DETR 2019	60 %	93 859.94 €
Conseil Départemental au titre du PST	20 %	31 286.65 €
Commune	20 %	31 286.64 €
TOTAL HT	100%	156 433.23 €
TVA 8,5%	8.5%	13 296.82 €
TOTAL HT	108.5%	169 730.05 €

Pour mémoire, il est rappelé que le précédent Conseil Municipal avait validé la réalisation de ce projet ainsi que du Dossier de Consultation des Entreprises et un plan de financement Etat au titre des autres dispositifs que celui de la DETR (DSIL, FEI, ...).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à **partir de l'affaire 08**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** le plan de financement avec une participation de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 60% pour une subvention attendue de 93 859.94 € et du Conseil Départemental au titre du PST pour un montant de 31 286.65 €,
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM27-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019